

L'animateur : M. Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Christian FRESNEL, Philippe ANDRIEUX, Philippe BRANDY, Bruno RENON, Patrick BOURABIER, Jean-Marie SARDAIN.

Excusé :

Le PV n° 12 de la réunion de la commission SENIORS en date du 06/11/2019 est approuvé sans modifications.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

CALENDRIER GENERAL :

Les journées 6 et 7 (poule à 14) SENIORS des 09 et 10 Novembre 2019 sont reportées au 11 et 12 Janvier 2020.

2° SOUS-COMMISSION DES COUPES

Coupe du DISTRICT - Crédit Agricole -Trophée Jacky DEBRIS

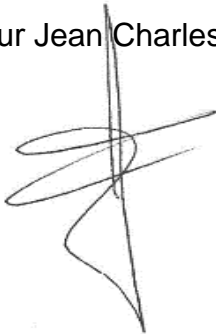
Rencontre AC VILLEFAGNAN – AC GOND PONTOUVRE du 27/10/2019 :

Suite à la décision de la commission d'appel en date du 12/11/2019, l'équipe de AC GOND PONTOUVRE est donc qualifiée pour le prochain tour et se déplacera au SC ST CLAUD (D4) le 22/12/2019.

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 21 NOVEMBRE 2019 à 16H45**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 17

L'animateur Jean Charles GUIGUEN



Le secrétaire Jean Marie SARDAIN

